



LA QUESTION PRATIQUE

QUEL PRODUIT DE RETRAITE CHOISIR EN FONCTION DE SES OBJECTIFS ?

SI LE BUT EST DE GÉNÉRER DES REVENUS, MIEUX VAUT OPTER POUR UNE SORTIE EN RENTE.



OLIVIER FAROUZ
DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
ARCA PATRIMOINE

« Le terme de « produit de retraite » recouvre en réalité des objectifs patrimoniaux et des placements très différents. La grande question à se poser : souhaitez-vous obtenir un capital ou bien des revenus complémentaires une fois à la retraite ?

Dans le premier cas, le pécule obtenu servira à solder un crédit immobilier par exemple, à acheter un appartement en bord de mer ou encore à aider ses enfants. Une fois à la retraite, vous n'augmenterez pas vos revenus mais réduirez vos dépenses. Dans cette optique, le produit le plus adapté reste l'assurance-vie investie en unités de compte. Sur ces « multisupports », les versements réguliers sur des fonds en actions permettent — en cas de mauvaises performances — de lisser le prix d'achat des parts à un niveau bas et de bénéficier d'un effet de levier à la sortie.

■ **PRIVILÉGIER LA SÉCURITÉ**

Si, au contraire, l'objectif est de générer des revenus complémentaires, mieux vaut opter

pour une sortie en rente viagère, versée par l'assureur jusqu'au décès. Perp, Perco, contrat Madelin, PEP, assurance-vie, ou encore PEA... les produits ne manquent pas.

Un conseil : investissez au moins dix ou vingt ans et veillez à ce que le taux de conversion du capital en rente soit fixé au jour de la souscription et non à celui de la liquidation. Car, d'ici la retraite, les tables de mortalité peuvent avoir changé, et certainement en défaveur de l'assuré. L'allongement de l'espérance de vie et donc du versement des rentes permettra mécaniquement de lisser une éventuelle contre-performance des marchés.

Dans tous les cas, n'hésitez pas à arbitrer pour privilégier la sécurité au fur et à mesure que la date de sortie se rapproche. Une gestion « par horizon d'âge » proposée par certains contrats peut tout à fait correspondre. ■